

BULLETIN

DES

RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. XXII

BEAUCEVILLE—OCTOBRE 1916

No X

Jacques Bizard, major de Montréal

Jacques Bizard était né à Neufchâtel, en Suisse, en 1642, du mariage de David Bizard et de Guillemette Robert. Son père était ministre de la religion réformée dans cette ville.

Bizard entra en qualité d'officier dans le régiment de Maron (ou Meuron).

Dans la campagne de Candie, le comte de Frontenac le prit comme son aide-de-camp et eut le bonheur de le convertir au catholicisme.

Après la campagne de Candie, probablement par l'influence de M. de Frontenac, Bizard obtint une enseigne dans une des compagnies franches que le roi de France leva en Suisse.

Lorsque M. de Frontenac vint prendre possession du gouvernement de la Nouvelle-France en 1672 il amena avec lui Bizard en qualité de lieutenant de ses gardes.

Dans l'automne de 1673, M. Perrot, gouverneur de Montréal, ayant maltraité un officier de justice qui voulait arrêter deux coureurs de bois chez M. de Carion, le gouverneur de Frontenac, pour faire un exemple, dépêcha à Montréal trois de ses gardes, avec leur lieutenant, M. Bizard, pour arrêter M. de Carion et le conduire à Québec. Bizard arrêta, en effet, le sieur de Carion, puis se retira chez M. Jacques LeBer, en attendant son départ pour Québec. Informé de l'arrestation de Carion, M. Perrot se rendit chez

M. LeBer avec trois ou quatre soldats et un sergent. Là, transporté de colère, il dit à M. Bizard : — Qui vous a rendu si hardi, que de venir arrêter ainsi, sans ma permission, un officier de mon gouvernement ? Bizard lui présenta alors une lettre de M. de Frontenac à son adresse. Perrot la lui jeta au visage, en disant : — Rapportez-là à votre maître et avertissez-le de vous mieux apprendre une autre fois votre métier. En attendant, je vous fais prisonnier et vous laisse une sentinelle pour vous empêcher de sortir. Bizard lui répondit qu'il n'avait de compte à rendre qu'à son maître. Perrot le fit ensuite conduire en prison. Le lendemain, revenu à ses sens, il le remit en liberté, mais, par contre, fit arrêter M. LeBer qui avait reçu Bizard chez lui.

Bizard prit sa revanche quelques semaines plus tard. Perrot ayant été attiré à Québec sous un prétexte quelconque, par les ordres de M. de Frontenac, Bizard l'arrêta à son tour et le fit enfermer au château Saint-Louis. Il ne sortit de là que pour être conduit en France où il fut enfermé à la Bastille. (1)

En 1674, M. de Frontenac proposait au ministre de remplacer le major de Montréal, vieux et malade, par le sieur de Lanouguère (Lanaudière) ou par M. Bizard.

Le 14 novembre 1674, il écrivait au ministre :

“ Je vous ai déjà mandé que le major qui est à Montréal est si vieux qu'il est hors d'état de pouvoir servir et il se trouve même si mal d'une chute qu'il a faite, que je ne crois pas qu'il passe l'hiver. Si vous aviez agréable d'en gratifier le sieur Lanouguère (Lanaudière) lorsque vous le retirerez du commandement de Montréal et que les affaires de M. Perrot seront terminées personne ne s'en acquitterait mieux que lui ; sinon, je vous proposerais le lieutenant de mes gardes qui a une inclination de se marier et de s'habituer en ce pays. Il est fils du ministre de Neufchâtel et je le convertis en Candis où il sert auprès de moi d'aide-de-camp

(1) M. l'abbé Faillon (*Histoire de la Colonie française au Canada*, vol. III, pp. 475 et seq) et Parkman (*Frontenac and New-France*, pp. 30 et seq) racontent cet incident, avec force détails.

avec beaucoup de valeur et d'expérience. Je l'avais trouvé dans le régiment de Maron (Meuron ?) et le pris parce qu'il était fort entendu aux mines. Depuis il a eu une enseigne dans une des compagnies franches que le Roi leva en Suisse, il y a quatre ou cinq ans et ne l'a quittée que pour me suivre au Canada." (2)

Le ministre, estimant qu'on devait au moins attendre la mort du major de Montréal, qui était un brave soldat, avant de pourvoir à son remplacement, refusa de se rendre à la demande de M. de Frontenac.

M. Zacharie Dupuy, major de Montréal, mourut un peu moins de deux ans plus tard, le 1er juillet 1676. M. de Frontenac renouvela alors sa demande pour son protégé et, le 1er mai 1677, le roi accordait à M. Bizard la charge de major de Montréal par les provisions suivantes :

“ Louis par la grâce de Dieu Roy de France et de Navarre a nostre amé etfeal le Sieur Bizard, salut, estant necessaire de pourvoir a la charge de Major de Montreal en nostre pays de la Nouvelle france vaccante par la mort du Sieur Dupuy, et mettant en considération les services que vous nous avez rendus dans la charge d'Enseigne d'une compagnie franche de suisses entretenue pour nostre service et les marques de vostre affection et fidélité à nostre service, prudence, valeur et experience au fait des armes que vous avez donné en plusieurs occasions. A ces causes nous vous avons donné et octroyé donnons et octroyons par ces présentes signées de nostre main la charge de Major de Montreal, pour sous nostre autorité et celle du gouverneur particulier pour nostre service de la Ville et fort de Montreal ; commander aux habitans et gens de guerre du dit fort faire vivre les dits habitans en union et concorde les uns avec les autres, contenir les dits gens de guerre en bon ordre et police suivant nos reiglemens maintenir le commerce et trafic et generalement faire, et exercer tout ce qui pourra estre du fait de la dite charge de Major et en jouir aux pouvoirs, honneurs, autoriter, preeminence, franchises,

(2) Archives du Canada, Correspondance générale, vol. 4.

liberter, gages, droits, fruits, profits, revenus, et esmolumens accoustumez et y appartenans de ce faire nous avons donné et donnons pouvoir par ces dites présentes, par lesquelles mandons au Sr Comte de Frontenac gouverneur et nostre lieutenant general en ce pays de la Nouvelle France de vous faire reconnoistre en la dite qualité par tous ceux et ainsy qu'yl appartiendra, ordonnons en outre aux dits habitans et gens de guerre de vous obéir et entendre es choses concernant la dite charge car tel est nostre plaisir.

“Donné à Saint-Omer le premier jour de May l'an de grace mil six cent soixante dix sept et de nostre regne le trente quatriesme.” (3)

Le 25 octobre 1678, le gouverneur de Frontenac et l'intendant Duchesneau donnaient à M. Bizard, à titre de fief et seigneurie avec haute, moyenne et basse justice, l'île Bonaventure, située entre l'île de Montréal et l'île Jésus. L'acte de concession donne les raisons de ce don :

“Jacques Duchesneau, chevalier, conseiller du Roy en ses conseils, intendant de la justice, police et finances en la France Septentrionale.

“A tous ceux qui ces présentes lettres verront, salut :

“Sçavoir faisons que sur la requête à nous présentée par le sieur Bizard, major de Montréal, tendante à ce qu'il nous plust luy vouloir accorder en titre de fief, seigneurie, haute, moyenne et basse justice, une isle appelée l'isle Bonnaventure, qui est entre celle de Montréal et l'isle Jésus, contenant environ trois lieues de tour, ensemble les isles et islets adjacents vis-à-vis et au bas de la dite isle, Nous, en vertu du pouvoir à nous donné par Sa Majesté, conjointement avec Monsr. le comte de Frontenac, conseiller du Roy, en ses conseils, gouverneur et lieutenant-général pour Sa Majesté en ce pays, et en considération des bons et louables services que le dit Sr Bizard a rendus à sa dite Majesté, et de l'affection avec laquelle il se porte pour continuer à luy en rendre en toutes sortes de rencontres, avons au dit Sr Bizard donné, accordé et concédé, donnons, accordons et

(3) Archives du Canada, Correspondance générale, F. 212, p. 120.

concédon's par ces présentes la dite isle de Bonnaventure, ensemble les isles et islets adjacents vis-à-vis et au bas de la dite isle, pour jouir par luy, ses hoirs et ayants cause à l'avenir, en titre de fief, seigneurie, haute, moyenne et basse justice, à la charge de la foy et hommage que le dit Sr Bizard ses d. hoirs et ayans causes seront tenus de porter au château St Louis de Québec, duquel il relevera aux droits et redevances accoutumées et au désir de la coutume de Paris qui sera suivie à cet égard, par provision et en attendant qu'il en soit autrement ordonné par Sa Majesté, et que les appellations du juge qui pourra estre estably au dit lieu, ressortiront pardevant le lieutenant-général des Trois-Rivières, en attendant qu'il en soit estably un plus proche à la dite isle de Bonnaventure ; comme aussi, qu'il tiendra et fera tenir feu et lieu par ses tenanciers sur les concessions qu'il leur accordera, et à faute de ce faire qu'il rentrera de plein droit en possession de la dite terre, et conservera le dit Sr Bizard, et fera conserver par ses tenanciers les bois de chesnes qui se trouveront propres pour la construction des vaisseaux dans l'estendue de la dite isle ; et qu'il donnera incessamment avis au roy ou à nous des mines, minières ou minéraux, si aucuns s'y trouvent ; et y laissera et fera tenir tous passages et chemins nécessaires ; le tout sous le bon plaisir de Sa Majesté, de laquelle il sera tenu de prendre la confirmation des présentes dans un an." (4)

L'île Bonnaventure prit dès lors le nom d'île Major ou du Major puis celui de Bizard qu'elle a gardé.

M. Bizard ne fit aucun défrichement ni n'établit aucun censitaire dans sa seigneurie. On voit par l'aveu et dénombrement de 1723 qu'il n'y avait pas encore un seul habitant sur l'île Bizard. Évidemment, ni M. Bizard ni ses héritiers ne s'occupèrent de coloniser le beau domaine qu'ils devaient à M. de Frontenac.

M. de Frontenac, on le sait, était fidèle à ses amis. Il faisait tout ce qu'il pouvait pour eux auprès du ministre.

En 1679, il obtint une gratification pour son ami Bi-

(4) *Pièces et documents relatifs à la Tenure seigneuriale*, p. 76.

zard. Le 6 novembre 1679, M. de Frontenac en remerciait le ministre par la note suivante :

“ La gratification Monseigneur que vous avez eu la bonté de procurer au Sr Bizard, Major de Montréal, m'oblige a vous en faire de tres humble remercimens, et à vous représenter qu'il luy seroit tres difficile de subsister si vous n'avez agréable de la luy faire continuer, et de la joindre sur l'estat des depenses ordinaires a ses appointemens de 400 l. qui ne luy sont payez que monoie de ce pays et ne font par consequent que cent escus de France.” (5)

Le 10 novembre 1679, l'intendant D'ichesneau accusait, dans un mémoire au ministre, le sieur Bizard de protéger ceux qui faisaient la traite avec les Sauvages dans les bois :

“ Le sieur Bizard, major de Montréal, auquel même le Roi a accordé une gratification de 300 livres cette année et qui depuis un an seulement n'est plus le domestique de Monsieur le Gouverneur, bien loin de punir les désobéissans au Roi et de tenir la main à l'exécution de ses ordres, donne lui-même l'exemple de les violer et envoie dans les bois.” (6)

Le 2 novembre 1681, M. de Frontenac sollicitait de nouveau en faveur de M. Bizard :

“ Je prends la liberté de lui adresser un placet que six officiers subalternes qu'elle avait ici dans les troupes m'ont prié de lui présenter et qui se trouvent oubliés dans les gratifications qu'elle a eu la bonté d'accorder aux autres. Le sieur Bizard, major de Montréal, n'a pas joui cette année de celle de trois cents livres que Votre Majesté avait bien voulu lui continuer parce qu'elle ne s'est pas trouvé sur l'état joint aux appointemens de sa charge de major comme je l'en avais très humblement supplié et que je l'en supplie encore.” (7)

Le 10 octobre 1682, quelques jours après son arrivée au pays, le gouverneur de la Barre convoquait au collège des Jésuites, à Québec, les principaux personnages de la colonie

(5) Archives du Canada, Correspondance générale, vol. 5.

(6) Archives du Canada, Correspondance générale, vol. 5.

(7) Archives du Canada, Correspondance générale, vol. 5.

afin d'avoir leur opinion sur la conduite qu'on devait tenir à l'égard des Iroquois.

M. Bizard prit part aux délibérations de ce conseil d'un nouveau genre. Nous voyons son nom avec ceux de Mgr de Laval, de l'intendant de Meulles, des Pères Beschefer, Dablon et Fremin et de MM. de Varennes, d'Ailleboust, de la Darantaye, Duluth, Saurel, Berthier, etc., etc. (8)

En 1683, M. Perrot, gouverneur de Montréal, revenu à son poste, ayant mandé à M. Bizard de se rendre auprès de lui afin de recevoir ses ordres, celui-ci refusa de lui obéir. Ces deux hommes ne s'aimaient pas. M. Perrot, on s'en rappelle, avait fait arrêter M. Bizard à Montréal en 1673, et celui-ci lui avait rendu la pareille à Québec un peu plus tard. Perrot se plaignit vivement de cette désobéissance à M. de la Barre, gouverneur-général.

M. de la Barre, dans sa lettre à M. de Seignelay du 4 novembre 1683, n'est guère tendre pour M. Bizard. Il avait peut-être raison.

“ Je viens, écrivait-il, de recevoir un procès-verbal de Mr Perrot gouverneur de Montréal en conformité du zèle qu'il a pour le service du Roy sur l'avis qu'il avoit reçu que le capne de la prairie de la Magdne desbauché par un de ces scelerats qui avois esté arrêté prisonnier l'année dernière pour desertion chez les Flamans ou Anglois d'Orange que Mrs de Montreal firent sauver de prison, estoit party avec toute sa famille composée de sa femme et six enfants pour s'y retirer, sur quoy ayant appelé son major Bizard pour lui donner ordre avec un sergent et quelques soldats de la garnison d'aller après, le dt Bizard, auroit prevenu de l'Ésprit de désobéissance qui regne en ce lieu auroit refusé de la luy rendre ainsi que vous verrez par le dt verbal.

“ Cette action est d'une si grande conséquence en l'état ou est ce pays, que s'il ne plait au Roy en faire justice il ne faut plus espérer de faire executer ses intentions. Ce Bizard est un suisse plongé dans le vin et l'ivrognerie inutile à tous services par la pesanteur de son corps, s'il plaisoit au Roy

(8) *The Jesuit Relations and Allied Documents*, vol. LXII, p. 156.

en mettre un autre à sa place comme je le croy nécessaire je proposerois à Sa Majesté le Sr de Longueil jeune homme de 27 ans qui ayant esté élevé près de Mr le Mal d'humieres et ensuite fait lieutenant d'infanterie sçait le mestier et est en état de bien servir, et est fils de Mr Le Moyne dont je vous ay escrit cy-devant." (9)

Nous ignorons quelle réponse le ministre fit au réquisitoire de M. de la Barre. A tout événement, il ne fut guère influencé par les doléances du gouverneur puisque Bizard garda sa charge.

Le 30 mai 1686, le roi accordait à M. Bizard une commission pour commander dans la ville et gouvernement de Montréal en l'absence du gouverneur particulier. (10) Cette commission, reçue par le marquis de Denonville, qui avait succédé à M. de Frontenac au gouvernement de la Nouvelle-France, ne fut pas remise à M. Bizard. M. de Denonville, tout comme M. de la Barre, n'aimait pas Bizard.

Jusqu'ici M. Bizard avait conservé sa qualité de sujet suisse. Afin d'aider à son avancement, il se décida, en 1686, à demander des lettres de naturalité.

En mars 1687, le Roi de France lui accordait les lettres de naturalité suivantes :

“ Louis par la grace de Dieu Roy de France et de Navarre, à tous presens et à venir, salut, notre cher et bien aimé le sieur Jacques Bizard natif de Neufchâtel, en Suisse, fils de David Bizard et de Guillaume Robert, major de notre ville de Montréal, dans notre pays de la Nouvelle-France, nous a fait très humblement remontrer qu'il s'y est établi depuis plusieurs années, et désirant y finir ses jours et jouir des mêmes avantages que nos autres sujets, il nous a très humblement fait supplier de lui accorder nos lettres sur ce nécessaire, à ces causes voulant favorablement traiter l'exposant, et lui faciliter les moyens de rester dans notre royaume, pays et terre de notre obéissance, de notre grace

(9) Archives du Canada, Correspondance générale, vol. 6.

(10) Richard, *Supplément au Rapport sur les Archives canadiennes pour 1899*, p. 264.

spéciale, pleine puissance et autorité royale, nous avons le d. Jacques Bizard reconnu, tenu, censé et réputé, reconnaissons, tenons, censons et reputons par ces présentes signées de notre main, pour notre, vrai naturel sujet et regnicole, voulons et nous plaît que comme tel, il puisse et lui soit loisible de demeurer en telle ville de notre royaume qu'il désirera, et qu'il jouisse des privilèges, franchises et libertés dont jouissent nos vrais et originaires sujets, qu'il puisse avoir, tenir et posséder tous biens meubles et immeubles qu'il a acquis ou pourra acquérir, et qui lui seront délaissés et donnés, jouir d'iceux, en disposer par testament, ordonnance de dernière volonté, donation entre vifs ou autrement, et qu'après son décès ses enfants, héritiers ou autres en faveur desquels il pourra disposer, lui puissent succéder, pourvu qu'ils soient nos regnicoles, tout ainsi que si le d. exposant était originaire de notre royaume, sans qu'au moyen des ordonnances et reglements faits contre les étrangers, il lui soit fait aucun empêchement, ni que nous puissions prétendre les d. biens nous appartenir par droit d'aubaine ni autrement en quelque sorte et manière que ce soit l'ayant quant à ce dispensé et habileté, dispensant et habilitant sans que pour raison de ce, il soit tenu de nous payer aucune finance ni à nos successeurs rois de laquelle à quelque somme qu'elle puisse monter, nous lui avons fait et faisons don et remise par ces présentes, à la charge toutefois de finir ses jours dans notre royaume ou dans les pays et terres de notre obéissance, et de mettre ou remettant d'aucun étranger..." (11)

M. de Frontenac, nommé une seconde fois gouverneur de la Nouvelle-France en 1689, s'occupa aussitôt des intérêts de son protégé, qui avait été pas mal négligé sous l'administration de M. de Denonville.

Le 12 novembre 1690, il écrivait à M. de Seignelay :
" L'année avant que je partisse de ce pays, je vous demandai une commission en faveur du sieur Bizard, major de la ville de Montréal, pour y commander en l'absence du

(11) Insinuations du Conseil Supérieur, cahier 2.

gouverneur, et quand je fus arrivé en France, je vous renouvelai mes instances, et vous eûtes la bonté de me l'accorder et de l'envoyer à M. le marquis de Denonville qui ne la lui a point délivré pour des raisons que je ne sais pas et peut-être parce que c'était moi qui lui avais procuré cette grace auprès de vous, de sorte que depuis ce temps là il a été privé de cet avantage comme il le sera toujours, jusqu'à ce qu'il vous plaise me faire renvoyer une seconde expédition de sa commission, comme je vous en supplie très humblement." (12)

La victoire signalée que venait de remporter M. de Frontenac sur les Anglais lui donnait beaucoup de pouvoir auprès du ministre et il lui fit envoyer la commission demandée en faveur de M. Bizard.

L'intendant Champigny accusait réception comme suit, le 12 octobre 1691, de la commission de M. Bizard :

" Nous avons reçu aussi avec les lettres que vous nous avez fait l'honneur de nous écrire les commissions des officiers pourvus par M. de Denonville et M. de Frontenac, et la commission du Sieur Bizard, major de Montréal, pour commander dans cette place en l'absence du gouverneur. M. de Denonville avait reçu la même commission pour cet officier. Mais l'en ayant reconnu indigne, étant fort sujet au vin et à se gâter, il la renvoya à la Cour. Il y aurait plus de raison présentement que par le passé d'en user de cette manière. Il n'y a pas un de nos officiers qui n'ait eu du chagrin de ce commandement et en effet il n'a pas assez de capacité pour le faire quand même il n'aurait pas le défaut de trop boire." (13)

Le ministre écrivait à M. de Frontenac en avril 1692 :
" Ayant rendu un compte exact au Roy de tout ce qui s'est passé en Canada pendant l'année dernière, je suis bien aise d'avoir à vous dire, avant toutes choses, que Sa Majesté est fort satisfaite de vos services et de tout ce que vous avez fait pour la conservation de la Colonie, et qu'Elle

(12) Archives du Canada, Correspondance générale, vol. 11.

(13) Archives du Canada, Correspondance générale, vol. 11.

n'en espère pas moins de succèz pendant cette année, en attendant le secours d'hommes qu'Elle a resolu de vous envoyer au printemps de l'année prochaine suivant les assurances de Sa Majesté a bien voulu vous en donner elle mesme.

“ On a donné avis au Roy que le Sr Bizard, major de Montreal, est un mauvais sujet, et indigne du commandement de cette place, qui luy a esté accordé en l'absence du gouverneur ; je vous prie d'examiner sa conduite et sa capacité afin d'y pourvoir comme vous esimerez à propos.” (14)

M. de Frontenac prit avec chaleur la défense de son ami et protégé. Le 5 septembre 1692, il écrivait au ministre :

“ Pour le sieur Bizard, major de Montréal, je ne sais pas qui peut avoir donné sur son sujet les avis que vous me faites l'honneur de me mander. Ce n'est pas d'aujourd'hui que j'ai connu qu'il y avait ici des gens qui ne lui voulaient pas de bien et que dans tout le temps que j'ai été en France il n'y a mauvais offices qu'on ait essayés de lui rendre. Mais comme il y a 23 ans que je le connais, qu'il servait sous moi d'aide de camp en Candie, qu'il a été lieutenant de mes gardes, jusqu'à ce que je lui aie procuré la charge de major de Montréal, je dois connaitre mieux que personne et vous répondre que, pour la capacité, il n'y a point d'officier ici qui sache ce qu'il sait et que s'il a de certains défauts auxquels ceux de sa nation sont quelquefois sujets, ils ne l'ont point empêché de faire son devoir et que je serais sa caution qu'il n'y manquera jamais. Soyez, s'il vous plait, en repos de ce côté là.” (15)

M. de Frontenac n'eut plus l'occasion de défendre son ancien aide-de-camp. M. Bizard mourut trois mois plus tard, à Montréal, le 6 décembre 1692.

M. Bizard avait épousé, à Montréal, le 16 août 1678,

(14) Archives du Canada, Correspondance générale, vol. 11.

(15) Archives du Canada, Correspondance générale, vol. 12.

Jeanne-Cécile Closse, fille de Lambert Closse et de Elisabeth Moyen. (16)

M. Bizard laissait sa famille si pauvre que l'intendant Champigny, qui lui avait payé d'avance une gratification de 600 livres, écrivait au ministre, le 4 novembre 1693, qu'il était impossible de faire le recouvrement de ces 600 livres à cause de la pauvreté de sa famille. (17)

Du mariage Bizard-Closse naquirent six enfants :

10 Louise Bizard, née à Montréal le 10 août 1679. Mariée à Québec le 29 octobre 1717, à Charles Du Buisson, capitaine d'une compagnie des troupes du détachement de la marine, veuf de Marie-Gabrielle-Michelle DuTourel.

20 Marie-Madeleine Bizard, née à Montréal le 23 janvier 1681. Religieuse hospitalière de Saint-Joseph. Décédée à l'Hôtel-Dieu de Montréal le 6 juin 1724, après 28 ans de religion.

30 Jeanne-Hélène Bizard, née à Montréal le 2 octobre 1682. Décédée au même endroit le 10 octobre 1682.

40 Jean-Louis Bizard, né à Montréal le 3 décembre 1683. Il vivait encore le 13 août 1700.

50 Louis Hector Bizard, né à Montréal le 3 décembre 1684. Il obtint une commission dans les troupes du détachement de la marine. Le 3 juillet 1718, le Roi lui donnait ordre de servir en Louisiane. M. Bizard décéda commandant du fort des Yasons en juin 1721. Le Père de Charlevoix, qui passa au fort des Yasons quelques semaines après la mort de M. Bizard, fait un bel éloge de cet officier modèle. " L'entrée de la rivière des Yasons quelques semaines après la mort de M. Bizard, fait un bel éloge de cet officier modèle. " L'entrée de la rivière des Yasons est nord-ouest et sud-ouest et a environ un arpent de large : ses eaux sont rousses et on prétend qu'elles donnent le flux de sang à ceux qui en boivent. D'ailleurs, l'air y est très mauvais. Il me fallut faire trois lieues pour gagner le fort, que je trouvais tout en deuil par la mort de M. Bizart qui y commandait.

(16) Elle se remaria à Montréal, le 3 novembre 1694, à Raymond-Blaise des Bergères. Décédée à Montréal le 9 février 1700.

(17) Archives du Canada, Correspondance générale, vol. 12.

Partout où j'avais rencontré des Français dans la Louisiane, j'avais entendu faire des éloges infinis de cet officier, né en Canada d'un père suisse, major de Montréal. On me dit au fort des Yasons des choses extraordinaires de sa religion, de sa piété et de son zèle, dont il a été la victime. Tous le regrettaient comme leur père, et tout le monde convient que cette colonie a fait en lui une perte irréparable." (18).

60 Jacques Bizard, né à Montréal le 20 septembre 1687. Ordonné prêtre le 8 octobre 1713. Nommé curé de Sainte-Anne de la Pérade l'année suivante, il resta quatre années dans cette paroisse. En 1718, il était nommé curé du Château-Richer. Il garda cette cure jusqu'à sa mort. M. Bizard décéda à l'Hôtel-Dieu de Québec le 24 mars 1724. Il n'était âgé que de 36 ans et 6 mois.

P.-G. R.

(18) *Histoire de la Nouvelle-France*, vol. III, p. 413.

Les "portages" d'Ottawa à la Rivière Rouge

Combien y avait-il de "portages" dans l'ancienne route des "voyageurs" du Nord-Ouest, d'Ottawa à la Rivière-Rouge ?

M. Benjamin Sulte (*Bulletin des Recherches Historiques*, vol. xxii, p. 241) écrit que par l'Ottawa jusqu'à la Rivière-Rouge on comptait plus de "trente" portages.

Je crois qu'il faut quintupler ce chiffre.

On lit dans la *Vie de Mgr Taché* par Dom Benoît, vol. I, p. 57 :

"Entre Montréal et St-Boniface il y a 72 "portages" et presque autant de demi-portages."

C'est Mgr Taché qui donne ce nombre dans son Rapport de 1888 au Conseil central de la Propagation de la Foi.

F.-L. ADAM, ptre.

Notes sur Sir Louis-Hippolyte Lafontaine

Lafontaine occupe une place si grande dans nos annales que la plupart des historiens ont dû se borner à n'étudier que les principaux événements de son existence.

Pourtant, il deviendra nécessaire de connaître mieux diverses phases de sa vie privée, le jour où l'on voudra présenter au public une biographie complète de ce personnage considérable. Tel est le motif qui nous engage à confier au *Bulletin* les petites notes suivantes que nous avons recueillies deçà et delà.

* * *

Celui qui chercherait le nom de Louis-Hippolyte Lafontaine dans le registre de Boucherville ne le trouverait point, car c'est sous celui de Ménard que notre célèbre homme d'Etat fut baptisé le 4 octobre 1807, jour de sa naissance.

Son père, Antoine Ménard, menuisier, décède le 13 janvier 1813 et est inhumé sous les noms de Ménard dit Lafontaine.

Sa mère, appelée Marie-Josephte Fontaine dit Bienvenue, convola, après quelques mois de veuvage, avec Joseph Trulier dit Lacombe.

* * *

Sir L.-H. Lafontaine a été marié deux fois, comme on le sait, mais ce n'est pas au pied levé que l'on trouve l'endroit du premier mariage. Certains historiens ne donnent aucune indication à ce sujet, ou bien disent que ce fut à Saint-Eustache ou encore à Québec. Les uns prétendent aussi que son beau-père était avocat tandis que d'autres avancent qu'il était médecin.

Après enquête dans diverses directions, M. J.-B. Caouette nous a enfin fourni la pièce désirée.

C'est à Québec, le 9 juillet 1831, que L.-H. Lafontaine épouse Adèle Berthelot, fille mineure d'Amable Berthelot. Sont présents à la cérémonie, outre le père, François Romain, tuteur de l'épouse, Michel Berthelot, son oncle et son subrogé tuteur, Amable Berthelot son frère, E.-Napoléon Duchesnois, médecin, E.-P. et M. Balzaretti, C.-D. Planté, Pierre Laforce, Xavier Tessier, etc.

La profession du beau-père de M. Lafontaine n'est pas indiquée dans l'acte, mais il était médecin et dut aller demeurer à Saint-Eustache, car c'est dans cette paroisse qu'il paraît avoir été arrêté en 1838 (1).

(1) Decelles, *Lafontaine*, 230.

Madame Lafontaine (née Berthelot) mourut à Montréal le 27 mai 1859, âgée de 46 ans et fut inhumée le 30 mai.

Le deuxième mariage de Sir L.-H. eut lieu à Notre-Dame de Grâce, de Montréal, le 30 janvier 1861. L'épouse, toujours désignée comme suit dans divers actes où elle figure: "Julie Elisabeth Geneviève, autrement appelée Jane Morrison", était veuve de Thomas Kinton, officier de l'armée, et demeurait alors à Saint-Cyprien. Elle fut inhumée, à Montréal, le 16 août 1905, sous les noms de "Lady Mary Jane Elizabeth Lafontaine".

Naquirent de ce second mariage :

Louis-Hippolyte, baptisé à Montréal le 10 juillet 1862 et inhumé le 10 mai 1867 sous les prénoms de son frère puiné, *Charles-François*, mais comme l'âge est indiqué dans l'acte : 4 ans et demi, il ne saurait y avoir de doute.

Charles-François-Hippolyte, baptisé à Montréal le 15 avril 1864 et inhumé le 4 mai 1865, âgé d'un an.

* * *

Sir Louis-Hippolyte Lafontaine décède le 26 février 1867 et on l'enterre le 29 suivant. Au nombre des personnes qui signent l'acte de sépulture nous remarquons : Sir William Fenwick Williams, Bt., général des troupes canadiennes ; J. Lindsay, major général, les honorables G.-R. Saveuse de Beaujeu ; Louis-Joseph Papineau ; Wm Badgeley ; W.-C. Meredith ; Lewis.-T. Drummond ; Thos.-C. Aylwin ; S.-C. Monck ; R.-E. Caron ; C. Mondelet ; A.-N. Morin ; T.-J.-J. Loranger ; P.-J.-O. Chauveau ainsi que MM. Côme-Séraphin Cherrier et F.-P. Pominville.

* * *

Sir L.-H. Lafontaine avait rédigé son testament olographe le 29 mai 1862 et la cour le vérifia le 4 mars 1864. Le 6 mai suivant, M. Alexandre Lusignan était élu tuteur des enfants du défunt.

* * *

Sir L.-H. Lafontaine fut admis au barreau en 1829 ; député de Terrebonne de 1830 à 1838 ; député de la 4^e division du comté d'York, H. C., de 1841 à 1844 ; député de Terrebonne de 1844 à 1848 ; député de Montréal de 1848 à 1851 ; procureur général de 1842 à 1843 et de 1848 à 1851 ; juge en chef de la Cour du banc de la reine le 13 août 1853 et baronnet le 28 août 1854.

* * *

Si l'on s'en rapporte à Tanguay, volumes I et V, la généalogie de Sir Louis-H. Lafontaine s'établit comme suit :

I.—Ménard dit Lafontaine, Jacques, né en 1629, fils de Jean Ménard et d'Anne Savinelle de Merven (probablement Mervent en Vendée) ; marié, à Trois-Rivières, le 19 novembre 1657, à Catherine Fortier, née en 1637, fille de Jean Fortier et de Julienne Coeffes de la Rochelle. Sépulture, 31 mars 1694, à Boucherville.

II.—Ménard, Louis, né en 1662, marié à Marie-Anne Février, à Boucherville, le 21 décembre 1691.

III.—Ménard, Antoine, né en 1722, marié, à Longueuil, le 17 juin 1743, à Jeanne-Françoise Marcil, née en 1723.

IV.—Ménard, Antoine, né en 1744, marié, à Boucherville, le 21 novembre 1768, à Marie Loiseau.

Cet Antoine, grand-père du baronnet, fut député du comté de Kent (c'est-à-dire du territoire formant à peu près de nos jours, le comté de Chambly) du 20 juillet 1796 au 13 juin 1804. Il fut inhumé le 17 avril 1825, à Boucherville. Sa femme était enterrée depuis le 8 mars 1779.

V.—Ménard, Antoine, né en 1772, marié à Varennes, le 27 octobre 1800, à Marie-Josephite Fontaine dit Bienvenue.

VI.—Ménard dit Lafontaine, Louis-Hippolyte, dont nous avons parlé au début.

Dans l'*Annuaire de Villemarie*, volume II, p. 17, on lit que Sir Lafontaine descendait de Jean-Baptiste Ménard qui fut procureur des pauvres à Montréal et contre-maître des Hospitalières de l'Hôtel-Dieu. Cette note est erronée si la généalogie ci-dessus est exacte.

* * *

Bibliographie des ouvrages de Sir L.-H. Lafontaine :

Les deux girouettes ou l'hypocrisie démasquée. 1 br. in-8, 75 pp. 1834 (Dionne I, No 239).

Notes sur l'amovibilité des curés dans le Bas-Canada. 1 br. in-8, 56 pp., 1837 (Dionne I, No 278).

Analyse de l'ordonnance du Conseil spécial sur les bureaux d'hypothèques, etc. 1 vol. in-8, VIII-123 pp., 1842 (Dionne I, No 318).

L'esclavage en Canada, en collaboration avec M. J. Viger. 1 br. 63 pp., 1859 (Dionne I, No 675).

M. Dionne met au nom de L.-H. Lafontaine, (1855, No 544), une notice sur l'Institut Canadien, qui d'après Gagnon (*Essai de bibliographie*, I, 266) est de J.-L. Lafontaine.

* * *

Sur certains *ex-libris* de Sir L.-H. Lafontaine sont gravées ses armoiries de baronnet. Celles-ci sont difficiles à blasonner exactement parce que les couleurs de certaines pièces ne sont pas clairement indiquées par les signes conventionnels en usage. En tout cas, tel que nous pouvons en juger, la description héraldique peut se faire comme suit :

D'azur, à la face d'argent chargée d'un livre ouvert au naturel, brochant sur une épée d'or (?) en bande, accosté de deux feuilles d'érable de sinople, accompagnée, en chef, d'un bras paré tenant en sa dextre une balance, le tout d'argent et, en pointe, d'un castor au naturel sur une terrasse de sinople ; au franc canton d'argent, à la main senestre appaumée de gueules. L'écu timbré d'un casque de baronnet surmonté d'une torque supportant une fontaine.

Devise : *Fons et origo.*

E.-Z. MASSICOTTE.

Jean Bourdon de Romainville

M. l'abbé Gosselin, dans son livre *Jean Bourdon et son ami l'abbé de Saint-Sauveur*, nous dit que Jean Bourdon était sieur de Saint-François. Un acte notarié de 1664 mentionne Jean Bourdon, sieur de Romainville. Bourdon était-il sieur de Saint-François et de Romainville ?

Jean Bourdon, sieur de Saint-François, et Jean Bourdon, sieur de Romainville, sont deux personnages différents.

Jean Bourdon, sieur de Romainville, fut nommé huissier au Conseil Souverain dès la première année de son institution. Nous le voyons mentionné dans plusieurs procès-verbaux du Conseil Souverain en 1663, 1664, 1665 et 1666.

Au recensement de Québec en 1666, il est fait mention de Jean Bourdon dit Romainville, 37 ans, huissier au Conseil, non marié.

Au recensement de Québec fait l'année suivante, en 1667, il n'est plus question de Jean Bourdon de Romainville. Était-il reparti pour la France ?

Nous ignorons si Jean Bourdon de Romainville était parent de Jean Bourdon de Saint-François.

P.-G. R.

PAULUS

Ce nom, répandu à Sorel et dans le voisinage, a une origine que bien des curieux ont cherché à connaître et que les notes suivantes expliquent suffisamment, je crois. C'est Hué prononcé Huet, mais il y a dans la province de Québec des familles Huet qui n'ont aucun rapport avec les Huet-Paulus de Sorel.

A la côte de Beaupré, en 1666, chez Jean Mathieu, habitant, il y avait Jean Hue, âgé de vingt-trois ans, engagé.

A Beauport, même année, chez le seigneur Robert Giffard, on voit Paul Hue, âgé de vingt-cinq ans, engagé. Celui-ci est mon homme — ses enfants devinrent Paulus, comme on le verra.

A Québec, le 7 janvier 1668, Marie Hué, fille de Marc Hué et de Marie Crespin, de la paroisse Saint-Vivien, diocèse de Rouen, en Normandie, épouse Jean Bcesmé — qui est devenu Beauhémier et Baumier.

Paul Hue doit s'être marié au Cap de la Madeleine, en 1669. Il épousait Jeanne, baptisée aux Trois-Rivières le 5 novembre 1654, fille de Mathurin Baillargeon qui, en 1669, demeurait au dit Cap. Voilà un point éclairci, car aucun acte de mariage ne nous renseigne sur la date et le lieu. Le recensement de 1681 nous dit que le premier enfant naquit en 1670.

Maintenant, voyons Jean Hue. Il était fils de Noël Hue et de Marie Honfrey, de la paroisse de la Petite-Couronne, diocèse de Rouen. Le 15 septembre 1670, à Québec, il épousa Marie Verger.

Si les paroisses Saint-Vivien et Petite-Couronne sont voisines l'une de l'autre il y a chance que Marie Hue et Jean Hue soient cousins ou parents. Quant à Paul, on est en droit de le supposer frère ou cousin de Jean et Marie, par conséquent du diocèse de Rouen. Ces trois personnes du nom de Hue se trouvant aux environs de Québec en même temps, alors que la population était si peu nombreuse, il en résulte une forte présomption en faveur de la parenté que je suppose.

Les recensements sont les seules sources qui nous renseignent sur la date de naissance de chacune de ces trois personnes : Paul en 1643, Jean et Marie en 1644.

Hue, Hué, Huet c'est tout comme pour le peuple. Tanguay, IV, 543, met "Paul Huet", cependant il place la famille sous le nom de "Hus" à la

page 560 — car Paul Hue est facile à travestir en Hus et Paulus et c'est ce qui est arrivé.

Marie et Jean ont reçu pour toujours l'épellation de Huet. Jean demeura à Québec où il mourut en 1674. (Tanguay, I, 314 ; IV, 560).

Au recensement de Charlesbourg, en 1681, Jean Boesmé et sa femme sont notés. Elle a trente-sept ans.

La même année, à Sorel, "Paul Hué" a trente-huit ans et sa femme vingt-six. Ils ont sept enfants. J'ai constaté dans une autre étude que cette famille s'était fixée à Sorel dès après le mariage de 1669.

La croyance qu'il appartenait au régiment de Carignan n'est appuyée sur rien, du reste comme c'est le cas à tout moment car les Canadiens se croient descendants de ce corps militaire et ils n'ont que leur imagination pour dossier.

Jean et Paul Huet se trouvaient au service de deux cultivateurs de la côte de Beaupré dix ou douze mois après l'arrivée du régiment. Ce n'est qu'en 1669 que des liérations eurent lieu, alors que le régiment retournait en France. Il faudrait des pièces probantes pour me faire croire à une exception en faveur des deux Huet.

La famille devenant nombreuse à Sorel, finit par faire des branches et forma une vraie tribu. Aujourd'hui nous avons Paulus, Paul Hus, Hus-Lataverse, Paul-Hus, Hus-Cournoyer, Hus-Paulet,, Hus-Lemoine, Hus-Millette, Olivier Paul-Hus et Paul seul.

Paul Ier possédait les deux belles îles du Moine (Lemoine) et des Barques qui forment la Commune de Sorel. Il y a soixante ans, les titres des héritiers étant devenus tout un problème, le député Jean-Baptiste Guévremont fit passer une loi érigeant les propriétaires en corps constitué sous la raison sociale de "Le président et syndics des îles du Moine et des Barques".

La question qui intéresse les Sorelois est celle des origines de Paulus. On me demande de quelle partie de la France il est venu et quand. Réponse : lisez le présent article, il renferme tout ce que sais de l'affaire, il ne fournit pas une preuve entière et complète, mais il me semble que je brûle.

BENJAMIN SULTE

L'exhérédation sous le régime français

L'exhérédation, c'est-à-dire le déshéritement par acte motivé, devant notaire, se pratiquait sous le régime français, au Canada, et comme c'est un détail de mœurs qui vaut d'être classé, nous croyons devoir en fournir des exemples.

Toutefois, il semble que les parents n'avaient recours à cette forme d'acte qu'exceptionnellement, car — sans trop chercher, il est vrai — je n'ai trouvé qu'une couple de pièces, très éloignées quant aux dates.

* * *

L'un de ces documents provient de l'étude de Bénigne Basset. Le premier décembre 1695, un nommé Brasot et sa femme exhérent leur fille mariée, alors veuve pour "conduite deshonnante", mais tout paraît s'arranger par la suite et elle convole de nouveau en 1698.

Le second cas se produit quelques mois avant la conquête. C'est le notaire Bouron, cette fois qui, le premier février 1760, rédige le document dans lequel Jean Verger dit Desjardins déshérite sa fille Louise parce qu'elle aurait contracté un mariage clandestin.

* * *

De nos jours, ce mode d'exhérédation est aboli et d'après M. Mignault (*Droit civil canadien*, III, 319) "personne ne peut, maintenant, exclure un héritier de sa succession si l'acte qui contient l'exclusion n'est revêtu des formes d'un testament".

E.-Z. MASSICOTTE

Ouvrages canadiens récents

R. P. Hugolin, *Bibliographie franciscaine* s inventaire des revues, livres, brochures et autres écrits publiés par les Franciscains du Canada de 1890 à 1915. Québec—1916.

Pamphile Lemay, *Reflets d'antan*, poèmes. Montréal, Granger frères, 43, Notre-Dame — 1916.

Le premier "bourdon" de Notre-Dame de Montréal

Les citoyens de Montréal qui entendent sept ou huit fois par année le "bourdon" de Notre-Dame, et les étrangers qui viennent le visiter savent-ils que cette grosse cloche n'est pas la première qui fut suspendue dans une des tours de Notre-Dame ?

Dès l'an 1840, les fabriciens, qui avaient l'intention de doter l'église d'un grand carillon, s'étaient mis en communication avec les grands fondeurs d'Europe : Hildebrand à Paris, Morel à Lyon, Mears à Londres, et un autre à Tours.

Mears fut choisi et reçut instruction, le 21 février 1842, de fondre les onze cloches. Le bourdon fut prêt le premier. C'était la plus grosse cloche fondue en Angleterre. Le 12 août 1843, elle fut embarquée sur le "Lady Seaton", capitaine Temperley. Trainée par huit chevaux, les officiers du "dock" refusèrent de laisser passer le camion sur le pont d'accommodation, entre le quai Ouest et le quai Brandy, avant que le pont fût étayé et renforcé. Le tillac du navire, trop étroit pour y introduire le colis, fut coupé et agrandi. (1)

Le "Lady Seaton" ne pouvant remonter le fleuve jusqu'à Montréal, relâcha à Sorel, où un bateau de plus faible tonnage, capitaine Tate, remonta la cloche au lieu de destination.

La pesanteur était de 16,352 lbs, y compris le battant, 326 lbs ; diamètre 7 pieds 3 pouces ; hauteur 7 pieds ; épaisseur 6 1-2 pouces ; coût avec ses accessoires, \$4,847.00 ; droits de douane £67 15 ch. 7 deniers (2).

Le bourdon portait les inscriptions et emblèmes suivants, lesquels sont à peu près semblables à ceux du bourdon actuel : la Ste-Vierge tenant l'Enfant-Jésus,

(1) "It formed and object of great attraction to vast numbers of the Cockneys, who kept thronging to see it from the time was finished and in the manufacturer's yard. (*Montreal Herald and daily commercial Gazette*, 11 sept. 1843).

(2) On avait demandé au gouverneur-général Chs-T. Metcalfe, alors résidant à Kingston, de faire remise des droits de douane, parce que la cloche devait être d'utilité publique en servant de sonnerie à une horloge et d'alarme à chaque cas d'incendie. La demande fut refusée. Le projet de l'horloge n'eut pas de suite, et l'alarme fut donnée par une autre cloche.

et le mot "María" ; Saint Jean-Baptiste tenant la houlette, avec l'agneau à ses pieds, enguirlandé de roses, chardons, shamrocks et feuilles d'érable entourant le castor ; un bateau à voile, représentant le commerce ; emblèmes des arts et métiers et agriculture ; enclume, charrue, etc. D'un côté la légende suivante : "Negotiamini dum venis, omnis spiritus laudet Dominum. Fundatae Marianapolis 2010. Greg. P. P. XVI Pontificatus XII. Regni victoriae Britannarum VIo." De l'autre côté : Ex piïssimo mercatorum, artificium agriculturaliumque mariapolitanensium dono." Sur la bordure : "Thomas Mears fecit, Londini 1843."

La bénédiction eut lieu avec grande solennité le 29 octobre 1843. Le comptable de la Fabrique mentionne que les quêtes et dons rapportèrent une somme de \$584.43. Et la cloche fut montée et installée dans la tour ouest de l'église. Si on en juge par les factures du charpentier et du cordier, elles furent énormes la charpente et les poulies qu'exigèrent l'ascension de la pièce. Tout fut mis à point, et la cloche répondit, par son action, aux vœux et à l'attente de la population.

C'était le 24 juin 1844. Le bourdon avait déjà été mis en branle 10 fois depuis le mois d'octobre par 12 hommes, et avait été tinté 6 ou 7 fois par un seul homme, à l'aide d'une corde qui agitait le battant. Ce jour-là, annonçant à toute volée la fête des Canadiens, la cloche fit entendre un ton désagréable. Pour ne pas exposer sa réputation et alarmer les citoyens, on fit arrêter la sonnerie.

Le bourdon était bien fêlé. Examiné avec soin, on remarqua une fissure au battant, et trois autres fissures dans l'intérieur de la cloche, dans sa partie la plus épaisse. Trois experts en fonderie, Georges Rogers, William Parkyn et Samuel Ward, jugèrent l'accident et le dommage irréparables.

Puis il fut décidé de le faire refondre. Après avoir été descendu, il fut brisé en morceaux, et consigné à Londres, chez le fondeur Mears. Le même "Lady Seaton", cette fois capitaine John Duffill, se chargea d'en rapporter les débris. Le billet de connaissance mentionne que les morceaux étaient au nombre de 177, et d'une pesanteur de 14,012 livres. Ils devaient revenir en 1847 sous la forme du bourdon actuel, avec une augmentation de 10,000 livres.

O.-M. H.-LAPALICE

Jean-Baptiste de Silly

Le 24 mai 1728, le roi ordonnait au sieur de Silly de passer à Québec pour y faire sous les ordres de l'intendant Dupuy les fonctions de commissaire de la marine.

Le jour même de sa nomination, le président du Conseil de marine informait M. Dupuy que le sieur de Silly était un bon sujet qui servait depuis longtemps dans la marine.

M. de Silly arriva à Québec dans l'été de 1728.

Le 16 septembre 1728, M. de Silly comparait devant M. Michel Sarrazin, conseiller au Conseil Supérieur, chargé de faire l'information de vie et moeurs de Louis-Guillaume Verrier, nommé procureur-général. Il décline alors ses nom et prénoms : Jean-Baptiste de Silly, et se dit âgé de quarante-cinq ans ou environ.

Sur les entrefaites, l'intendant Dupuy ayant été rappelé en France, M. Daigremont, commissaire de la marine pour toute la Nouvelle-France, qui avait ses bureaux à Montréal, descendit à Québec pour faire les fonctions d'intendant en attendant l'arrivée du successeur de M. Dupuy. M. de Silly fut employé à Montréal pour remplacer M. Daigremont.

Le 1er décembre 1728, M. Daigremont décédait à Québec, et M. de Silly se trouva à faire sa propre besogne, celle du commissaire Daigremont et celle de l'intendant.

Le 28 octobre 1729, l'intendant Hocquart nommait M. de Silly son délégué à Montréal, par la commission suivante :

“ Sa Majesté nous ayant pourveu d'une commission pour faire les fonctions d'intendant en la Nouvelle-France en datte du 8 mars 1729 et donné pouvoir par la d. commission de subdéléguer dans tous les lieux de la colonie où il serait nécessaire pour son service et où nous ne pourrions nous transporter, nous en vertu du d. pouvoir avons subdélégué à Montréal et dans le gouvernement de la d. ville le s. de Silly commre de la marine ordonnateur servant au d. lieu-pour en la d. qualité connaître de toutes matières civiles jusqu'à la concurrence de la somme de cinq cents livres et ce conformément aux Edits, Ordon-

nances et Coutumes de la ville de Paris qui est en usage en ce païs ayant seul en notre absence la connaissance et juridiction de tout ce qui concerne la levée et perception des droits du Roy dans le d. gouvernement circonstances et dependances ; tenir la main à l'exécution des Edits, déclarations et ordonnances rendus pour empêcher le commerce frauduleux, le tout sauf l'appel pardevant nous des jugemens et ordonnances qui seront par luy rendus, agissant au surplus de concert pour les affaires qui regardent la police générale du Païs avec Monsieur le gouverneur de Montréal, de ce faire luy donnons pouvoir en vertu de celui qui nous a été donné par Sa Majesté . . .”

Le 10 octobre 1730, M. de Beauharnois informait le ministre que M. de Silly se retirait du service. Celui-ci lui accorda la demi-solde.

M. de Silly retourna en France à l'automne de cette même année.

Dans sa lettre au ministre du 18 octobre 1730 l'intendant Hocquart rendait un beau témoignage à M. de Silly.

“Le Sr de Silly, écrivait-il, s'embarque sur le vaisseau du Roi, pour passer en France, suivant la permission que vous lui en avez donnée, et je dois lui rendre la justice que depuis un an que je le connais plus particulièrement il a rempli les fonctions dont il était chargé à Montréal avec toute l'exactitude et le zèle d'un homme attaché au service. Il a servi parfaitement tous les détails des magasins et des postes, et s'est acquitté de même de la subdélégation dont je l'avais chargé. Il part universellement aimé et regretté de tout le corps des officiers et des habitants : il a marqué dans toute sa conduite beaucoup de sagesse et de désintéressement. Il est fâcheux que sa santé et le climat ne lui aient pas permis de rester plus longtemps en Canada où il aurait continué de me seconder par l'entière confiance que je lui avais donnée et qu'il méritait.”

P. G. R.

La maison dorée à Montréal

Au début du XIX^e siècle, on fonda, à Paris, un café transformé en restaurant vers 1840 et qui porta le nom de *Maison dorée*. Cette appellation lui venait des ornements de ses salons qui étaient jaunes et ors.

La vogue de ce restaurant fut extraordinaire. " On y vit Dumas, père et fils, le comte de Tolstoï, Nestor Roqueplan, Aurélien Scholl, Guy de Maupassant, Albert Wolf, ainsi que des grands seigneurs, le prince Demidoff, le duc de Morny, le duc de Gramont-Cadérouse, le marquis de Caux, le duc de Hamilton, etc."

La Maison dorée de Paris ferma ses portes à la clôture de l'exposition de 1900.

* * *

Vers 1870, MM. Victor Ollivon et Gustave Mallet acquirent le restaurant de la mère *Lepère*, 22, ruelle des Fortifications, Montréal et après une toilette soignée, lui donnèrent, à l'instar de Paris, le nom de *Maison dorée*.

A la vénérable et laide maison de pierre bleue occupée par le restaurant, attenait un jardin qui s'étendait jusqu'à la rue Saint-Jacques. C'est sur ce site que s'éleva, plus tard, l'édifice de l'*Etendard*, organe de feu le sénateur F.-X.-A. Trudel, puis, récemment, le splendide édifice du Crédit foncier franco-canadien.

* * *

En 1873 ou 1874 notre Maison dorée changea de local. On la transporta au coin de la rue Saint-Gabriel et de la ruelle des Fortifications.

A cause du déménagement, selon les uns, ou à cause d'un procès retentissant, selon d'autres, la *Maison dorée* devint alors l'*Hôtel de France*.

Les habitués de ces restaurants fameux de la métropole du Canada se recrutaient parmi les Montréalais distingués et nous pourrions nommer parmi les disparus : les futurs honorables Chapleau, Mousseau et Beaubien ; les littérateurs Arthur Buies, J.-A.-N. Provancher et Elzéar Labelle ; MM. Ovide Perrault et Schwob, qui, tous deux furent vice-consul de France, si la mémoire ne nous fait défaut ; les Français G. de Georges, G. Verlague, le cari-

caturiste Edouard Jump dont les dessins ornaient l'*Opinion publique*, le musicien Jacquart, etc., etc.

Bref, l'Hôtel de France devint une institution à ce point que le poète Elzéar Labelle lui dédiait une poésie: *La Saint-Jean-Baptiste*, que l'on retrouve dans *Mes Rimes*, page 109.

* * *

Victor Ollivon, auquel la *Maison dorée* et l'*Hôtel de France* durent leur réputation, tint plus tard un autre restaurant sur la Place d'Armes et, enfin, le fameux *Occidental*, en plein quartier chinois, presque à l'angle des rues Lagau-chetière et Saint-Urbain.

E.-Z. MASSICOTTE

QUESTIONS

— Dans une lettre de l'intendant Bigot au ministre du 21 octobre 1749, je lis :

“ L'ordonnance du Roy qui prescrit aux Capitaines des navires qui viennent dans la colonie porter des 36 mois n'est point exécutée, les dits Capitaines se servent de toute sorte de pretexte pour s'en exempter et les Commissaires dans les ports dont ils partent n'y tiennent point la main.

“ L'exécution en serait bien utile pour cette colonie ; outre le bien qu'elle ferait pour l'établissement des terres elle en occasionnerait aussi pour le service de nos forges. Je suis dans le dessein d'y en envoyer à mesure qu'ils arriveront tant pour y servir de goujats que pour les autres travaux.

“ Les Canadiens se croiraient deshonorés d'y être employés en cette qualité et nous trouvons difficilement des français. Je vous supplie Monseigneur, de vouloir bien renouveler vos ordres aux Commissaires des ports pour l'exécution de cette ordonnance. ”

Qui désignait-on par cette expression les “trente-six mois” ?

A. B. C.

— Dans sa lettre confidentielle au ministre de la guerre, du 12 avril 1759, le marquis de Montcalm, parlant du chevalier Le Mercier, commandant de l'artillerie, dit : “Cet officier, venu simple soldat il y a vingt ans, sera bientôt riche de 6 ou 700,000 livres, peut-être un million, si ceci dure.” M. Garneau est plus précis. Il dit que Le Mercier arriva ici en 1740 comme soldat de recrue, qu'il devint maître d'école à Beauport, ensuite cadet, puis officier et enfin commandant de l'artillerie. Qui nous dira la vérité sur M. Le Mercier ?

Ouvrages publiés par le R. P. Frédéric de Ghyvelde (Frederic Genssoone) O. P. M. (1)

Vie de la bienheureuse Jeanne-Marie de Maillé, baronne de Silly, tertiaire de saint François (1331-1414). Bordeaux—1871.

Notice historique sur l'oeuvre de Terre-Sainte, à l'occasion de l'heureux établissement de la quête annuelle du Vendredi-Saint, établie au Canada, selon le désir du Saint-Siège, par Monseigneur l'archevêque et Nos Seigneurs les évêques de la province ecclésiastique de Québec. Québec—1882.

La règle du troisième ordre de Saint-François d'Assise appelée ordre de la pénitence à l'usage des frères et des soeurs soumises à l'obédience du ministre général de l'observance publiée au Canada avec l'approbation du ministre général de tout l'Ordre Séraphique, et extraite, presque textuellement de la 6^e édition de la Séraphique Règle du T. R. P. Léon. Québec—1882.

Le chemin de la croix à Jérusalem et les crucifix portant les indulgences de ce saint exercice. Québec—1882 (2).

Le tiers-ordre, sa règle, son excellence. Avec une courte notice sur tout l'ordre de saint François d'Assise. Trois-Rivières—1889.

Vie du Frère Didace, récollet. Montréal—1894.

Les 14 naufragés de St-Alban et la bonne Sainte-Anne ou Récit de la catastrophe du 27 avril 1894, avec le portrait des 14 naufragés. Québec—1894.

Vie de Saint-François d'Assise. Montréal—1894 (3).

Vie de N. S. Jésus-Christ écrite avec les paroles mêmes des quatre évangélistes et enrichie de 33 gravures choisies de Terre-Sainte, avec leurs légendes explicatives. Québec—1894 (4).

Le mois du très-saint Rosaire enrichi de 15 belles gravures de Terre-Sainte. Trois-Rivières—1895.

-
- (1) Décédé à Montréal le 4 août 1916.
 - (2) En collaboration avec M. l'abbé Provancher.
 - (3) Seconde édition publiée en 1913.
 - (4) Il a été fait sept ou huit tirages de cet ouvrage, soit un total de 42,000 exemplaires. C'est le plus grand succès qu'un livre ait jamais eu au Canada.

Saint-Antoine de Padoue avec le vrai portrait du saint. Québec—1895.
La bonne Ste-Anne, sa vie, ses miracles, ses sanctuaires. Montréal—1896 (5).

Saint Antoine de Padoue, sa vie, les treize mardis et autres dévotions en son honneur. Québec—1896.

L'Égypte et les Franciscains. Episodes de la dernière guerre. (Documents inédits). Québec—1897.

Neuvaine au Saint-Esprit. Québec 1897 (6).

La portioncule ou Grand Pardon d'Assise. Québec—1898 (7).

L'Enfant-Jésus de Prague. S. l. n. d. (Québec—1900).

La voie douloureuse au Cap de la Magdeleine. S. l. n. d. (Québec—1900).

Saint Joseph, sa vie, son culte. Québec—1902.

Notre-Dame de Pellevoisin et le scapulaire du Sacré-Coeur. S. l. n. d. (Québec—1902).

Notre-Dame du Bon-Conseil. Notice historique sur l'image miraculeuse de la Sainte-Vierge à Genazzano. S. l. n. d. (Québec—1903).

Vie de la très sainte Vierge Marie extraite de la "Cité mystique" de la Vénérable Mère Marie d'Agréda avec la description des principaux sanctuaires de Terre-Sainte. S. l. n. d. Québec—1903.

La Vierge Immaculée. Québec—1904.

Le Parterre angélique ou choix de merveilles tirées de la Vie des Saints à l'usage de la jeunesse. S. l. n. d. (Québec—1905) (8).

Album de Terre-Sainte. S. l. n. d. (Québec—1905).

Saint Antoine et les petits enfants. S. l. n. d. (Québec—1905) (9).

Vie de saint Antoine de Padoue avec les treize mardis. Québec—1909.

Vie de saint Joseph extraite de la "Cité mystique". Québec—1911.

Le Ciel séjour des élus. Montréal—1912.

Saint François d'Assise, abrégé des merveilles de sa vie, 1182-1226. S. l. n. d. (Québec—1912) (10).

(5) Deuxième édition en 1900 ; troisième édition en 1907 et quatrième édition en 1909.

(6) Nouvelle édition en 1898.

(7) Seconde édition en 1899.

(8) Seconde édition en 1905.

(9) Seconde édition en 1909.

(10) Liste faite d'après la *Bibliographie franciscaine* du R. P. Hugolin. O. F. M.

M. d'Estienne du Bourgué de Clérin, aide-major de Montreal

Ce ne sont pas les noms qui manquent à ce noble officier, l'embarras vient plutôt de démêler comment on doit l'appeler exactement.

Tanguay le mentionne en deux endroits du premier volume de son Dictionnaire généalogique, sans paraître se douter qu'il s'occupe du même personnage. Ainsi, à la page 80, on lit : "Gilles Etienne de Bourgué, sieur de St-Clérin", tandis qu'à la page 193, il n'est question que du sieur "Denis d'Estienne" !

Le même auteur, au volume III, page 401, dudit Dictionnaire, appelle notre homme Denis d'Estienne du Bousquet, sieur de Clérin.

A l'exception de Bousquet et de Saint-Clérin qui sont des erreurs évidentes de lecture, tous les noms ci-dessus signalés et d'autres encore se rencontrent dans les documents.

Par exemple, dans un acte d'Adhémar, 10 avril 1690, il y a dans le texte, "Denis d'Estienne de Bourguet" et, en signature, "D'Estienne du Bourgué de Clérin".

L'année suivante, au contrat de mariage, 20 avril 1691 (Adhémar), le futur est nommé "Denis Estienne, sieur de Clérin" et il signe : "D'Clérin", comme il fait presque toujours, dans la suite.

Quatre jours plus tard, dans l'acte de mariage, l'officiant écrit "Etienne Clérin, fils de Denis Destienne".

Au baptême de quelques-uns de ses enfants (1), il prend un nouveau prénom, celui de Gilles, qu'on ne rencontre que dans ces actes.

* * *

Gilles Denis d'Estienne du Bourgué, sieur de Clérin — pour lui rendre tout ce qui lui est dû — apparaît à Montréal, pour la première fois, dans les documents, au mois d'août 1690 (Adhémar). Il était alors lieutenant dans une compagnie en garnison et partait pour guerroyer contre les Iroquois.

(1) En 1697, 1698, 1700, 1702 et 1705.

L'année suivante, il épouse Jeanne LeSelle Duclos et s'établit au pays définitivement.

C'est en 1691 qu'il prend le titre d'aide-major de Montréal, grade qu'il conserve jusqu'à son décès.

Parmi les devoirs de sa charge, il avait, semble-t-il, celui de veiller à la sécurité de la ville et ceci lui attira une affaire désagréable que nous allons résumer en peu de mots.

Le 28 juillet 1707, vers huit heures et demie du soir, il faisait sa ronde ordinaire à la tête d'un piquet de soldats ; rendu près des Récollets, il envoya ses subalternes voir si tout était tranquille du côté de la porte de Lachine et lui s'engagea rue St-Pierre. Au coin de la rue Saint-Sacrement, il aperçut une femme et un homme qui causaient discrètement "dans l'ombre de la nuit".

Dans de telles circonstances les femmes ne se déconcertent point. Celle-ci s'avança bravement vers l'officier qui reconnut aussitôt Catherine Patissier, épouse de Pierre Hervé dit Pacaud, surnommée "la petite Pacaud" et qui devait être jolie autant qu'aimable si l'on s'en rapporte aux procédures.

M. de Clérin, d'après sa version, la fit pénétrer dans un jardin voisin pour la sermonner à l'aise ! Il lui reprocha sa conduite, l'exhorta à changer de vie, puis menaça de la chasser de Montréal.

Trouvant que la conversation durait trop, le compagnon de la dame survint et bâtonna rudement l'officier qui n'eut pas le temps de sortir son épée !

L'aide-major, va sans dire, fit arrêter le "vilain" et sa prétendue complice, mais les procès sont parfois des boîtes à surprise !

Après trois mois de plaintes, de requêtes et d'interrogatoires, le plaignant fut condamné à payer des dommages à madame Hervé et le principal inculpé était élargi sous caution en attendant une reprise d'instance... qui ne fut pas reprise !

M. de Clérin en appela au Conseil Souverain et celui-ci confirma la sentence du tribunal de Montréal. (1)

* * *

(1) Archives judiciaires de Montréal, août, septembre et octobre 1707 et Jug. et délib. du C. S., V, 715.

Du mariage de M. d'Estienne de Clérin naquirent dix enfants, tous baptisés à Montréal. Nous ignorons ce qu'il advint du garçon, mais trois des filles se marièrent.

Louise épousa à seize ans (28 novembre 1720), André Souste, fabricant de bas amené à Montréal par les Frères Charon pour implanter son industrie en la Nouvelle-France et qui finit par être notaire ; Suzanne fut mariée au notaire Louis-Claude Danré de Blanzly, le 23 novembre 1737 ; enfin, la troisième, Elisabeth-Françoise, épousa, à l'âge de cinquante-deux ans (6 octobre 1760), Joachim Descary. (1)

* * *

Où et quand mourut l'aide-major D'Estienne du Bourgué de Clérin ? Tanguay prétend (I, 193) qu'il a été inhumé aux Trois-Rivières, le 6 février 1730. Cependant, M. Meilleur Barthe, l'archiviste de l'endroit, m'informe qu'à cette date il ne trouve pas l'acte de sépulture dans le registre paroissial.

L'inhumation a donc été faite auparavant, plus tard, ou ailleurs.

Le hasard nous fournira ce détail, un jour ou l'autre.

E.-Z. MASSICOTTE

REPONSES

Le capitaine de Chambly (XX, VIII, p. 258).—Où est mort le capitaine Jacques de Chambly, fondateur de Chambly ?

M. Jacques de Chambly était capitaine au régiment de Carignan-Salières. C'est au mois d'août 1665 qu'il éleva le fort de Chambly.

Le 29 octobre 1672, M. de Chambly se faisait concéder la belle seigneurie qui est devenue la paroisse de Chambly.

Après avoir été gouverneur intérimaire de l'Acadie, de 1673 à 1677, M. de Chambly devint en cette même année commandant aux Iles. En 1680, il devenait gouverneur de la Martinique.

(1) Un frère aîné de Joachim avait épousé, en 1758, une demoiselle Souste, nièce de la femme de Joachim. (Massicotte, *Famille Descary*, etc.)

Feu J.-O. Dion, qui avait amassé une foule de renseignements intéressants sur M. de Chambly, prétend qu'il mourut à la Martinique en 1687. Nous ignorons où il a puisé ce renseignement.

De son côté, M. l'abbé Daniel, dans son *Histoire des grandes familles du Canada* (p. 405) dit que M. de Chambly mourut en Italie où le service l'avait appelé.

Nous serions plutôt porté à croire M. Dion. M. l'abbé Daniel a fait tant d'erreurs qu'il faut prendre chacune de ses affirmations avec beaucoup de prudence.

Adrien d'Abancour dit La Caille (Vol. XXI, VIII, p. 235).—Adrien d'Abancour dit La Caille fut un des premiers habitants de Québec. Il arriva ici par les vaisseaux du roi au cours de l'été de 1634.

D'Abancour aimait passionnément la chasse. Le 2 mai 1640, il partit de Québec avec Etienne Sevestre pour une partie de chasse dans les îles qui se trouvent vis-à-vis Saint-Thomas de Montmagny. Tous deux se noyèrent au cours de ce voyage.

Le registre de la paroisse de Québec nous raconte en quelques mots le voyage et la mort de d'Abancour et de Sevestre.

“ Le lendemain 2 may partirent de Québec Adrien d'Abancour, surnommé La Caille, et Estienne Sevestre, dedans un canot sur la grande Rivière, pour aller chasser dans les isles. Les vents ayant été fort impétueux on croit probablement qu'ils se seront noyés. La Pulce ayant été dépesché pour en tirer cognoissance, après avoir fureté tous les lieux qu'il souloit cabaner et faict le tour des isles et tiré quantité de coups d'arquebuse, il est revenu à Québec sans en avoir rien appris. Le 24^e May de la mesme année 1640, le P. Adam dit la messe en la chapelle de Québec et le lendemain, veille de la Pentecoste, il la dit derechef pour les deux trépassés. L'an 1651, Jean Jolliet, gendre de La Caille, estant parti le 20 May dans un canot trouva ses ossements ès isles, les rapporta le 25 ; ils furent enterrés solennellement au cimetièrre de Québec, le 26 May, jour de la Trinité. ”

C'est en souvenir de Adrien d'Abancour dit La Caille que la rivière et la pointe de Montmagny, où était arrivé ce tragique événement, furent désignées sous les noms de rivière à La Caille et de pointe à La Caille. La paroisse de Saint-Thomas porta même pendant un bon nombre d'années le nom de Saint-Thomas de la Pointe-à-La-Caille.